

II. *La gestion canadienne de la Francophonie*

La Direction des affaires de la Francophonie du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Au sein du gouvernement canadien, la gestion du dossier de la Francophonie internationale relève du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Le Secrétaire d'État à la Francophonie et à la Diversification de l'économie de l'Ouest en a la charge au sein du gouvernement.

La responsabilité immédiate de la gestion de la participation canadienne à la Francophonie a été confiée à la Direction des affaires de la Francophonie du MAECI. Cette direction a pour mandat de coordonner tous les aspects de cette participation aux niveaux ministériel et interministériel. Elle gère également l'essentiel des crédits budgétaires que le Canada destine à l'Agence de la Francophonie, aux projets découlant des sommets et aux activités des institutions francophones. L'Agence canadienne de développement international est la principale source des fonds accordés par le Canada aux programmes de coopération de la Francophonie et gérés par la Direction des affaires de la Francophonie.